



FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE LA CELAC EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Carthagène des Indes, octobre 2025

FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE LA CELAC EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

déoulant de la Déclaration ministérielle et des hautes autorités de la CELAC en matière d'enseignement supérieur, Carthagène des Indes, octobre 2025

Les ministres et hautes autorités chargés de l'enseignement supérieur des pays membres de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), réunis à Carthagène des Indes dans le cadre de la Réunion ministérielle et des hautes autorités sur l'enseignement supérieur, adoptent conjointement la Déclaration et la présente Feuille de route comme expression de l'engagement politique et technique qui guidera l'orientation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours des prochaines années. Fondée sur les principes d'horizontalité, de coopération et de consensus, cette feuille de route réaffirme la volonté collective des États de renforcer une intégration régionale juste, autonome et solidaire, orientée vers la défense sans restriction de l'enseignement supérieur en tant que droit fondamental et bien public, en tant que pilier stratégique de la souveraineté et du développement des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.

1. L'enseignement supérieur en tant que droit fondamental et bien public

- Identifier et partager les bonnes pratiques étatiques qui reflètent les efforts soutenus des États membres pour garantir l'accès équitable et inclusif, la permanence, la réussite, le bien-être des communautés universitaires, la qualité (en termes de pertinence, de diversité et d'excellence) de l'enseignement supérieur en tant que droit fondamental et bien public.
- Encourager la systématisation commune d'indicateurs publics, alimentés par les données disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur (IES) et le ministère, afin de permettre un suivi complet de l'accès, de la persévérance et de l'obtention du diplôme/la fin des études.
- Publier chaque année un rapport régional conjoint sur les progrès réalisés dans la garantie de ce droit.

2. Paix, démocratie et intégration sociale.

- Promouvoir des rencontres virtuelles CELAC entre les communautés universitaires et les organisations sociales afin de partager des expériences et des bonnes pratiques en matière de réconciliation, de construction de la paix et de démocratie participative.
- Promouvoir, avant chaque réunion ministérielle, un forum régional État-Université-Société civile visant à débattre du rôle de l'enseignement supérieur dans la démocratie et l'intégration sociale afin de générer des contributions préalables aux discussions politiques.
- Encourager les mécanismes État-université-société civile visant à débattre du rôle de l'enseignement supérieur dans la démocratie et l'intégration sociale.
- Systématiser les conclusions des forums régionaux précédant les réunions ministérielles sur l'enseignement supérieur afin qu'elles servent de contributions officielles à la formulation de politiques publiques et d'accords multilatéraux dans le cadre de la CELAC, visant à renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en tant que moteur de la paix, de la démocratie et de l'intégration sociale.

3. L'enseignement supérieur face à la polycrise

- Mettre en place des plateformes collaboratives entre l'État, les établissements d'enseignement supérieur et la société civile dans des domaines stratégiques tels que la transition énergétique, l'alimentation, la santé, la numérisation et la démocratie, entre autres, afin de renforcer la réponse régionale face à la polycrise. Ces plateformes devront générer des propositions de politiques publiques fondées sur les recherches existantes et sur des processus de dialogue et de coopération intersectorielle.
- Organiser des espaces régionaux CELAC de prospective académique, où les établissements d'enseignement supérieur présenteront des données aux ministères afin d'orienter les décisions régionales sur des thèmes prioritaires.
- Promouvoir l'intégration des savoirs traditionnels et communautaires dans les débats ministériels, facilitée par les établissements d'enseignement supérieur qui systématisent ces voix.

4. Assurance qualité

- Promouvoir la mise en œuvre de l'accord régional de reconnaissance mutuelle des diplômes.
- Générer des dialogues visant à harmoniser les systèmes d'assurance qualité afin de promouvoir la mobilité humaine avant et après les études supérieures, en garantissant la diversité des épistémologies de la région et le respect des particularités des territoires.

5. Mobilité

- Consolider les mobilités intra-CELAC pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs et le personnel administratif à travers différentes modalités.
- Articuler l'internationalisation solidaire de l'enseignement supérieur avec les fonctions substantielles de recherche, d'extension, de lien avec l'environnement et de projection sociale, en rendant visibles la pertinence territoriale et l'impact social des institutions.

6. Plurilinguisme

- Développer un espace régional de dialogue académique sur la préservation, la revitalisation et l'enseignement des langues autochtones, créoles et ancestrales, coordonné par les établissements d'enseignement supérieur avec le soutien politique des États.
- Encourager la production de connaissances dans les différentes langues indigènes et ancestrales de la région, avec le soutien des établissements d'enseignement supérieur et des ministères de l'éducation.

7. La connaissance comme bien commun et souveraineté scientifique

- Adopter et institutionnaliser de manière collégiale les principes de la CELAC en matière de science ouverte et de transfert multidirectionnel, adoptés tant par les ministères que par les établissements d'enseignement supérieur, qui reconnaissent la connaissance comme un bien commun et promeuvent la souveraineté scientifique des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.
- Établir des principes généraux sur le rôle des établissements d'enseignement supérieur en matière d'intelligence artificielle (IA) afin de guider cette transformation de manière responsable et éthique, la recherche, la formation des étudiants et le développement social.

- Organiser des forums régionaux de dialogue sur les connaissances, avec la participation des universités, des communautés et des gouvernements.
- Analyser la proposition de création de l'Agence régionale de la connaissance – ARCO, ENLACES.

8. Coopération solidaire et durable dans le cadre des relations extrarégionales

- Approuver un cadre de principes CELAC pour la coopération extrarégionale dans l'enseignement supérieur (horizontalité, égalité de traitement, souveraineté, justice cognitive) à l'usage commun des ministères et des établissements d'enseignement supérieur.
- À partir de la création du cadre de principes, établir des priorités et des stratégies de relation avec les partenaires extrarégionaux.

9. Table ministérielle permanente de la CELAC sur l'enseignement supérieur

- Créer officiellement la Table ministérielle permanente de la CELAC sur l'enseignement supérieur au cours du premier semestre 2026, avec des réunions virtuelles semestrielles.
- Mettre en place une Table CELAC-Académie comme mécanisme officiel de dialogue permanent, qui se réunira avant chaque réunion ministérielle.
- Publier des recommandations conjointes État-université comme contribution aux politiques nationales et régionales.

10. Parité et égalité des sexes

- Stimuler, formuler et garantir des politiques institutionnelles régionales d'égalité des sexes et des genres dans l'enseignement supérieur
- Élaborer et publier des rapports régionaux sur les écarts entre les sexes dans l'enseignement supérieur, en utilisant les données fournies par les établissements d'enseignement supérieur (IES) et les organismes nationaux.
- Promouvoir l'adoption conjointe de protocoles institutionnels pour la prévention, la prise en charge et l'éradication des violences fondées sur le genre, par le biais d'accords régionaux entre les ministères de l'éducation et les établissements d'enseignement supérieur, en renforçant des environnements éducatifs sûrs, inclusifs et exempts de discrimination.

11. Égalité raciale et valorisation des communautés traditionnelles

- Promouvoir des politiques publiques dans l'enseignement supérieur qui visent à garantir l'accès des populations historiquement sous-représentées, en particulier les populations d'ascendance africaine, les peuples autochtones et les communautés traditionnelles.

12. Dignité de la profession enseignante

- Promouvoir la création d'un cadre régional de référence pour la dignité et la valorisation de la profession enseignante dans l'enseignement supérieur, qui établisse des lignes directrices communes sur les conditions de travail, la stabilité, le bien-être, la reconnaissance et le développement professionnel, dans le respect de l'autonomie institutionnelle et de la diversité des systèmes éducatifs.

13. Renforcement de l'enseignement supérieur dans les Caraïbes

- Reconnaître les Caraïbes comme un axe stratégique d'intégration régionale, en promouvant des actions qui visibilisent et renforcent leurs établissements d'enseignement supérieur.
- Créer des espaces de dialogue, de bonnes pratiques et des forums régionaux à partir des Caraïbes, qui projettent leurs expériences de résilience, d'innovation sociale et de construction de la paix à l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes.

14. Feuille de route et suivi

- Reconnaître cette feuille de route comme un instrument vivant de mise en œuvre de la Déclaration.
- Charger la Table ministérielle permanente de consolider les rapports annuels, avec la contribution des ministères et des institutions universitaires.
- Diffuser les résultats dans les forums multilatéraux, en présentant l'articulation entre l'État et le monde universitaire comme un exemple régional.

Note explicative : "La République d'Argentine n'a pas participé à l'adoption du document".

